

AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE TRIENNAL
2025-2026-2027

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rôle d'évaluation foncière triennal 2025-2026-2027 de la Ville de Rouyn-Noranda a été déposé au bureau de la greffière à l'hôtel de ville le 25 septembre 2024. Celui-ci sera, en 2025, en vigueur pour son premier exercice financier. Toute personne peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville au 100, rue Taschereau Est durant les heures et jours normaux d'ouverture. Vous pouvez également le consulter sur le site Internet de la Ville (www.rouyn-noranda.ca).

Conformément à l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet, peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2025 (ou 60 jours après l'expédition de l'avis d'évaluation, si ce dernier est expédié après le 28 février 2025);
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible au Service de l'évaluation et de la taxation, à l'hôtel de ville au 100, rue Taschereau Est;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux recours instruits devant le Tribunal administratif du Québec applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;
- être déposée dans le délai imparti à l'hôtel de ville ou y être expédiée par courrier recommandé à :

Ville de Rouyn-Noranda
100, rue Taschereau Est, C.P. 220
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3

Donné à Rouyn-Noranda, ce 25^e jour du mois de septembre 2024
et publié le 2 octobre 2024



Angèle Tousignant, greffière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
DE L'AVIS PUBLIC DU
DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE TRIENNAL 2025-2026-2027
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

Je, soussignée, Angèle Tousignant, greffière de la Ville de Rouyn-Noranda, certifie sous mon serment d'office avoir affiché l'avis public du dépôt du rôle d'évaluation foncière triennal 2025-2026-2027 à l'hôtel de ville de Rouyn-Noranda le 2 octobre 2024 et l'avoir fait publier dans le journal Le Citoyen, édition du 2 octobre 2024.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 3^e jour du mois d'octobre 2024

Angèle Tousignant, greffière

ADOPTION DU
PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027
ET DU BUDGET 2025

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal adoptera le Programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027 et le budget 2025 lors des séances du conseil qui se tiendront à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, aux dates et heures ci-après mentionnées :

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027
LE 4 NOVEMBRE 2024 À 19 H 30

ET

ADOPTION DU BUDGET 2025
LE 16 DÉCEMBRE 2024 À 19 H 30

Prenez également avis que les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le Programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027 lors de la séance du **lundi 4 novembre 2024 à 19 h 30** et sur le budget 2025 lors de la séance du **lundi 16 décembre 2024 à 19 h 30**.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 16^e jour du mois d'octobre 2024
et publié le 23 octobre 2024



Angèle Tousignant, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION
DE L'AVIS PUBLIC DE L'ADOPTION DU
PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027
ET DU BUDGET 2025
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA

Je, soussignée, Angèle Tousignant, greffière de la Ville de Rouyn-Noranda, certifie sous mon serment d'office avoir affiché l'avis public de l'adoption du Programme triennal des immobilisations 2025-2026-2027 et du budget 2025 à l'hôtel de ville de Rouyn-Noranda le 23 octobre 2024 et l'avoir fait publier dans le journal Le Citoyen, édition du 23 octobre 2024.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 24^e jour du mois d'octobre 2024

Angèle Tousignant, greffière

**VENTE DE TERRAINS MUNICIPAUX PAR TIRAGE AU SORT
À ROLLET (1) ET CLOUTIER (6)**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné de ce qui suit :

La Ville de Rouyn-Noranda annonce la mise en vente par tirage au sort des terrains suivants :

- Les lots 6 478 614 à 6 478 620 du cadastre du Québec (Chemin Létourneau à Cloutier)
- Le lot 4 644 014 (Chemin des Chutes à Rollet);

Date du tirage au sort : Le mardi 21 mai 2024 à 14h 00

Via la plate-forme Teams (les participants au tirage recevront les informations par courriel)

Date limite pour s'inscrire au tirage au sort : le jeudi 16 mai 2024 avant 16h

- Les citoyens intéressés doivent remplir le formulaire d'inscription après avoir pris connaissance des documents « SPÉCIFICATIONS DES LOTS » et « CONDITIONS APPLICABLES À CHAQUE LOT » et transmettre le formulaire aux coordonnées suivantes :

Par la poste	Par courriel
Ville de Rouyn-Noranda 100, rue Taschereau Est C.P. 220 Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3	marie-eve.perreault@rouyn-noranda.ca

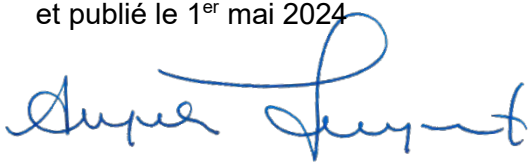
- Les informations sur les terrains, les conditions de vente et le formulaire d'inscription sont disponibles sous l'onglet « Terrains municipaux résidentiels en vente » sur le site web suivant : <https://www.rouyn-noranda.ca/citoyens/services-aux-citoyens/terrains-municipaux-residentiels>.

Personne contact: M^e Marie-Ève Perreault
819 797-7110 poste 7435
marie-eve.perreault@rouyn-noranda.ca

- Deux piges seront effectuées, soit une pour le lot à Rollet et une pour l'ensemble des lots à Cloutier. L'ordre des noms pigés correspondra à l'ordre de préférence pour le choix de terrain et en cas de désistement de la personne pigée;
- À noter que les lots 6 478 618 et 6 478 619 à Cloutier seront disponibles seulement après la fin de travaux de fossé prévus à l'été 2024. La Ville affiche présentement sept (7) lots sur le Chemin Létourneau, mais procédera à la vente de six (6) lors du tirage au sort. Advenant la disponibilité ultérieure du septième lot, la Ville utilisera la liste générée par le tirage au sort pour l'octroi du septième terrain;
- Un maximum d'un seul terrain ne pourra être vendu par personne pigée au tirage au sort;

- Suivant la pige, un employé de la Ville communiquera auprès des répondants afin de confirmer leur choix de lot et ces derniers devront soumettre à l'adresse inscrite au formulaire un chèque au montant du dépôt dans les sept (7) jours de la communication de l'employé.
- En participant au tirage au sort, les répondants acceptent que leurs noms soient divulgués publiquement afin d'assurer la transparence du tirage au sort;

Donné à Rouyn-Noranda, ce 24^e jour du mois d'avril 2024
et publié le 1^{er} mai 2024



Angèle Tousignant, greffière



**AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER
ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA
POUR L'ANNÉE 2023**

Conformément à l'article 105.1 de *la Loi sur les cités et villes*, AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'exercice budgétaire 2023 de la Ville de Rouyn-Noranda seront déposés par la trésorière lors de la séance régulière du conseil municipal du lundi 22 avril 2024 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 6^e jour du mois de mars 2024
et publié le 13 mars 2024



Myriam Coderre, greffière adjointe

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
DE L'AVIS PUBLIC DU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER
ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA
POUR L'ANNÉE 2023**

Je soussignée, Myriam Coderre, greffière adjointe de la Ville de Rouyn-Noranda, certifie sous mon serment d'office avoir affiché l'avis public pour le dépôt des états financiers (rapport financier et rapport du vérificateur externe) pour l'année 2023 à l'hôtel de ville de Rouyn-Noranda, l'avoir fait publier dans le journal Le Citoyen, édition du 13 mars 2024 et sur le site Web de la Ville de Rouyn-Noranda le 13 mars 2024.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 14^e jour de mars 2024



Myriam Coderre, greffière adjointe

AVIS PUBLIC
DU RÔLE DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rôle général de perception pour les taxes foncières 2024 est complété et déposé à mon bureau et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti par la loi.

Donné à Rouyn-Noranda,
ce 8^e jour de janvier 2024

Karen Audet, trésorière

KA/cc

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
DE L'AVIS PUBLIC
DU RÔLE DE PERCEPTION**

Je, soussignée, Karen Audet, trésorière de la Ville de Rouyn-Noranda, certifie sous mon serment d'office avoir affiché l'avis public du rôle de perception à l'hôtel de ville de Rouyn-Noranda le 8 janvier 2024 et l'avoir fait publier dans le journal Le Citoyen, édition du 17 janvier 2024.

Donné à Rouyn-Noranda,
ce 18^e jour de janvier 2024

Karen Audet, trésorière

KA/cc

**TARIFICATION POUR LE SERVICE
DE TRANSPORT ADAPTÉ
À COMPTER DU 1^{er} FÉVRIER 2024**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du lundi 11 décembre 2023, le conseil de la Ville de Rouyn-Noranda a adopté, conformément à l'article 48.41 de la *Loi sur les transports*, la résolution N° 2023-963 établissant une nouvelle tarification applicable pour le service de transport adapté pour personnes handicapées laquelle se lit comme suit :

ATTENDU QUE Transport Adapté Rouyn-Noranda désire bonifier l'offre de service aux membres en venant répondre à un besoin de taxi adapté de soir et de fin de semaine sur le territoire;

ATTENDU QUE Transport Adapté Rouyn-Noranda est maintenant en mesure d'offrir un service aux résidents de la 4^e couronne;

ATTENDU QUE pour 2024, une somme de 20 000 \$ est budgétée afin que l'organisme Transport Adapté Rouyn-Noranda desserve la 4^e couronne;

POUR CES MOTIFS,

Rés. N° 2023-963 : Il est proposé par la conseillère Claudette Carignan appuyé par la conseillère Sylvie Turgeon et unanimement résolu que le préambule ci-dessus fasse partie de la présente résolution.

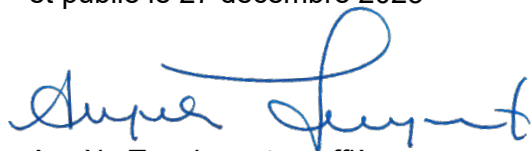
Qu'un montant annuel de 20 000 \$ soit octroyé à l'organisme **Transport Adapté Rouyn-Noranda** à compter du 1^{er} janvier 2024 pour la desserte de la 4^e couronne.

Qu'à compter du 1^{er} février 2024, la tarification applicable pour le service de transport adapté pour les usagers du transport adapté de la 4^e couronne soit établie comme suit :

- 15 \$/passage pour la partie du territoire située à plus de 21 kilomètres de distance de route de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

Donné à Rouyn-Noranda, ce 15 décembre 2023
et publié le 27 décembre 2023



Angèle Tousignant, greffière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
D'UN AVIS PUBLIC
POUR LA TARIFICATION DU TRANSPORT ADAPTÉ
À COMPTER DU 1^{er} FÉVRIER 2024**

Je soussignée, Angèle Tousignant, greffière de la Ville de Rouyn-Noranda, certifie sous mon serment d'office avoir affiché l'avis public pour la tarification du transport adapté à l'hôtel de ville de Rouyn-Noranda, le 27 décembre 2023, l'avoir fait publier dans le journal Le Citoyen, édition du 27 décembre 2023 et l'avoir fait afficher dans les véhicules de transport adapté conformément à la loi (au moins 30 jours avant la date d'entrée en vigueur des nouveaux tarifs).

Donné à Rouyn-Noranda, ce 15 décembre 2023
et publié le 27 décembre 2023

Angèle Tousignant, greffière

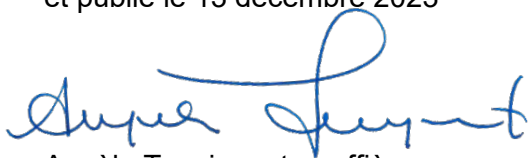
AVIS PUBLIC
CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA
POUR L'ANNÉE 2024

Conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*, AVIS PUBLIC est donné du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024.

JANVIER	Lundi 8 janvier 2024 à 20 h à l'hôtel de ville	SÉANCE
	Lundi 22 janvier 2024 à 20 h à l'hôtel de ville	SÉANCE
FÉVRIER	Lundi 12 février 2024 à 20 h à l'hôtel de ville	SÉANCE
	Lundi 26 février 2024 à 20 h à l'hôtel de ville	SÉANCE
MARS	Lundi 11 mars 2024 à 20 h à l'hôtel de ville	SÉANCE
	Lundi 25 mars 2024 à 20 h à l'hôtel de ville	SÉANCE
AVRIL	Lundi 8 avril 2024 à 20 h à l'hôtel de ville	SÉANCE
	Lundi 22 avril 2024 à 20 h à l'hôtel de ville	SÉANCE
MAI	Lundi 13 mai 2024 à 20 h à la salle communautaire d'Arntfield, au 15, avenue Fugère ARNTFIELD	SÉANCE
	Lundi 27 mai 2024 à 20 h à l'hôtel de ville	SÉANCE
JUIN	Lundi 10 juin 2024 à 20 h à la salle communautaire de Destor, au 7290 du rang du Parc DESTOR	SÉANCE
	Lundi 17 juin 2024 à 20 h à l'hôtel de ville	SÉANCE
JUILLET	Lundi 8 juillet 2024 à 20 h à l'hôtel de ville	SÉANCE
	Lundi 22 juillet 2024 à 20 h à l'hôtel de ville	SÉANCE
AOÛT	Lundi 12 août 2024 à 20 h à l'hôtel de ville	SÉANCE
	Lundi 26 août 2024 à 20 h à l'hôtel de ville	SÉANCE
SEPTEMBRE	Lundi 9 septembre 2024 à 20 h à l'aréna Jean-Marie-Turcotte, au 3950 du rang Sawyer CLOUTIER	SÉANCE
	Lundi 23 septembre 2024 à 20 h à l'hôtel de ville	SÉANCE
OCTOBRE	Lundi 7 octobre 2024 à 20 h à l'hôtel de ville	SÉANCE
	Lundi 21 octobre 2024 à 20 h à l'hôtel de ville	SÉANCE
NOVEMBRE	Lundi 4 novembre 2023 à 20 h à l'hôtel de ville	SÉANCE
	Lundi 25 novembre 2023 à 20 h à l'hôtel de ville	SÉANCE
DÉCEMBRE	Lundi 9 décembre 2023 à 20 h à l'hôtel de ville	SÉANCE
	Lundi 16 décembre 2023 à 20 h à l'hôtel de ville	SÉANCE

ADOPTÉE

Donné à Rouyn-Noranda, ce 1^{er} décembre 2023
et publié le 13 décembre 2023


Angèle Tousignant, greffière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC
DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA
POUR L'ANNÉE 2024**

Je soussignée, Angèle Tousignant, greffière de la Ville de Rouyn-Noranda, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis public concernant le calendrier des séances du conseil de l'année 2024 à l'hôtel de ville de Rouyn-Noranda, le 13^e décembre 2023 et l'avoir fait publier dans le journal Le Citoyen, édition du 13^e décembre 2023.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 14^e jour du mois de décembre 2023

Angèle Tousignant, greffière

ADOPTION DU
PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026
ET DU BUDGET 2024

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal adoptera le Programme triennal des immobilisations 2024-2025-2026 et le budget 2024 lors des séances du conseil qui se tiendront à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, aux dates et heures ci-après mentionnées :

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026
LE 13 NOVEMBRE 2023 À 19 H 30

ET

ADOPTION DU BUDGET 2024
LE 18 DÉCEMBRE 2023 À 19 H 30

Prenez également avis que les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le Programme des immobilisations 2024-2025-2026 lors de la séance du **lundi 13 novembre 2023 à 19 h 30** et sur le budget 2024 lors de la séance du **lundi 18 décembre 2023 à 19 h 30**.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 2^e jour du mois d'octobre 2023
et publié le 1^{er} novembre 2023



Angèle Tousignant, greffière

**RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE TRIENNAL 2022-2023-2024
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rôle d'évaluation foncière triennal 2022-2023-2024 de la Ville de Rouyn-Noranda sera, en 2024, en vigueur pour son troisième exercice financier. Toute personne peut en prendre connaissance au Service de l'évaluation et taxation à l'hôtel de ville au 100, rue Taschereau Est durant les heures et jours normaux d'ouverture. Vous pouvez également le consulter sur le site Web de la Ville (rouyn-noranda.ca).

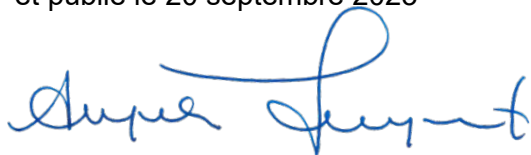
Conformément à l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet, peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu des articles 174 à 174.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'hôtel de ville;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement N° 2022-1231;
- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle concerné en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'hôtel de ville ou y être expédiée par courrier recommandé à :

Service de l'évaluation
Ville de Rouyn-Noranda
100, rue Taschereau Est, C.P. 220
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3

Donné à Rouyn-Noranda, ce 11^e jour de septembre 2023
et publié le 20 septembre 2023



Angèle Tousignant, greffière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC
CONCERNANT LE RÔLE D'ÉVALUATION
FONCIÈRE TRIENNAL 2022-2023-2024
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

Je, soussignée, Angèle Tousignant, greffière de la Ville de Rouyn-Noranda, certifie sous mon serment d'office avoir affiché l'avis public concernant le rôle d'évaluation foncière triennal 2022-2023-2024 de la Ville de Rouyn-Noranda à l'hôtel de ville de Rouyn-Noranda le 20 septembre 2023 et l'avoir fait publier dans le journal Le Citoyen, édition du 20 septembre 2023.

Donné à Rouyn-Noranda,
ce 21^e jour du mois de septembre 2023

Angèle Tousignant, greffière

AVIS PUBLIC
CHANGEMENTS DE LIEUX
POUR LA TENUE DES SÉANCES RÉGULIÈRES
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA
DU LUNDI 24 AVRIL ET 8 MAI 2023

Conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*, AVIS PUBLIC est donné qu'une modification au calendrier des séances régulières du conseil municipal pour l'année 2023 a été apportée en ce qui concerne les séances du mois d'avril et mai. Le calendrier modifié est ci-après reproduit :

AVRIL	Lundi 24 avril 2023 à 20 h à la salle communautaire de Rollet, situé au 12570 boulevard Rideau ROLLET
MAI	Lundi 8 mai 2023 à 20 h à l'hôtel de ville

Donné à Rouyn-Noranda, ce 30^e jour de mars 2023
et publié le 5 avril 2023



Angèle Tousignant, greffière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
DE L'AVIS PUBLIC
DES CHANGEMENTS DE LIEUX
POUR LA TENUE DES SÉANCES RÉGULIÈRES
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA
DU LUNDI 24 AVRIL ET 8 MAI 2023**

Je, soussignée, Angèle Tousignant, greffière de la Ville de Rouyn-Noranda, certifie sous mon serment d'office avoir affiché l'avis public des changements de lieux pour la tenue des séances régulières du conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda du lundi 24 avril et 8 mai 2023 à l'hôtel de ville de Rouyn-Noranda le 5 avril 2023 et l'avoir fait publier dans le journal Le Citoyen, édition du 5 avril 2023.

Donné à Rouyn-Noranda,
ce 6^e jour du mois d'avril 2023

Angèle Tousignant, greffière

**AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER
ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA
POUR L'ANNÉE 2022**

Conformément à l'article 105.1 de *la Loi sur les cités et villes*, AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'exercice budgétaire 2022 de la Ville de Rouyn-Noranda seront déposés par la trésorière lors de la séance régulière du conseil municipal du lundi 8 mai 2023 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda.

Fait et donné à Rouyn-Noranda, ce 19^e jour du mois d'avril 2023

et publié le 26 avril 2023



Angèle Tousignant, greffière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
DE L'AVIS PUBLIC POUR LE DÉPÔT
DU RAPPORT FINANCIER
ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE
POUR L'ANNÉE 2022**

Je soussignée, Angèle Tousignant, greffière de la Ville de Rouyn-Noranda, certifie sous mon serment d'office avoir affiché l'avis public pour le dépôt des états financiers (rapport financier et rapport du vérificateur externe) pour l'année 2022 à l'hôtel de ville de Rouyn-Noranda, l'avoir fait publier dans le journal Le Citoyen, édition du 26 avril 2023 et sur le site Web de la Ville de Rouyn-Noranda le 26 avril 2023.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 27^e jour du mois d'avril 2023

Angèle Tousignant, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION
D'UN AVIS PUBLIC
POUR LA TARIFICATION DU TRANSPORT ADAPTÉ
À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2020

Je soussignée, Angèle Tousignant, greffière de la Ville de Rouyn-Noranda, certifie sous mon serment d'office avoir affiché l'avis public pour la tarification du transport adapté à l'hôtel de ville de Rouyn-Noranda, le _____ 2019, l'avoir fait publier dans le journal Le Citoyen, édition du 6 novembre 2019 et l'avoir fait afficher dans les véhicules de transport adapté conformément à la loi (au moins 30 jours avant la date d'entrée en vigueur des nouveaux tarifs).

Donné à Rouyn-Noranda,
ce 7^e jour du mois de novembre 2019

Angèle Tousignant, greffière

**AVIS PUBLIC
CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA
POUR L'ANNÉE 2023**

Conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*, AVIS PUBLIC est donné du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023.

JANVIER	Lundi 9 janvier 2023 à 20 h à l'hôtel de ville
	Lundi 23 janvier 2023 à 20 h à l'hôtel de ville
FÉVRIER	Lundi 6 février 2023 à 20 h à l'hôtel de ville
	Lundi 20 février 2023 à 20 h à l'hôtel de ville
MARS	Lundi 13 mars 2023 à 20 h à l'hôtel de ville
	Lundi 27 mars 2023 à 20 h à l'hôtel de ville
AVRIL	Lundi 17 avril 2023 à 20 h à l'hôtel de ville
	Lundi 24 avril 2023 à 20 h à l'hôtel de ville
MAI	Lundi 8 mai 2023 à 20 h à la salle communautaire de Rollet, situé au 12570 boulevard Rideau ROLLET
	Lundi 29 mai 2023 à 20h à l'hôtel de ville
JUIN	Lundi 12 juin 2023 à 20 h à la salle municipale, au 200 de la rue McWatters MCWATTERS
	Lundi 19 juin 2023 à 20 h à l'hôtel de ville
JUILLET	Lundi 10 juillet 2023 à 20 h à l'hôtel de ville
	Lundi 24 juillet 2023 à 20 h à l'hôtel de ville
AOÛT	Lundi 14 août 2023 à 20 h à l'hôtel de ville
	Lundi 28 août 2023 à 20 h à l'hôtel de ville
SEPTEMBRE	Lundi 11 septembre 2023 à 20 h à la salle communautaire de D'Alembert, au 5087 de la rue Saguenay D'ALEMBERT
	Lundi 25 septembre 2023 à 20 h à l'hôtel de ville
OCTOBRE	Lundi 16 octobre 2023 à 20 h à l'hôtel de ville
	Lundi 30 octobre 2023 à 20 h à l'hôtel de ville
NOVEMBRE	Lundi 13 novembre 2023 à 20 h à l'hôtel de ville
	Lundi 27 novembre 2023 à 20 h à l'hôtel de ville
DÉCEMBRE	Lundi 11 décembre 2023 à 20 h à l'hôtel de ville
	Lundi 18 décembre 2023 à 20 h à l'hôtel de ville

Fait et donné à Rouyn-Noranda, ce 2^e jour du mois de novembre 2022
et publié le 9 novembre 2022



Angèle Tousignant, greffière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC
DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA
POUR L'ANNÉE 2023**

Je soussignée, Angèle Tousignant, greffière de la Ville de Rouyn-Noranda, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis public concernant le calendrier des séances du conseil de l'année 2023 à l'hôtel de ville de Rouyn-Noranda, le 9^e novembre 2022 et l'avoir fait publier dans le journal Le Citoyen, édition du 9^e novembre 2022.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 10^e jour du mois de novembre 2022

Angèle Tousignant, greffière

ADOPTION DU
PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025
ET DU BUDGET 2023

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal adoptera le Programme triennal des immobilisations 2023-2024-2025 et le budget 2023 lors des séances du conseil qui se tiendront à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, aux dates et heures ci-après mentionnées :

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025
LE 31 OCTOBRE 2022 À 19 H 30

ET

ADOPTION DU BUDGET 2023
LE 19 DÉCEMBRE 2022 À 19 H 30

Prenez également avis que les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le Programme des immobilisations 2023-2024-2025 lors de la séance du **lundi 31 octobre 2022 à 19 h 30** et sur le budget 2023 lors de la séance du **lundi 19 décembre 2022 à 19 h 30**.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 12^e jour du mois d'octobre 2022
et publié le 19 octobre 2022



Angèle Tousignant, greffière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
DE L'AVIS PUBLIC DE L'ADOPTION DU
PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025
ET DU BUDGET 2023
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

Je, soussignée, Angèle Tousignant, greffière de la Ville de Rouyn-Noranda, certifie sous mon serment d'office avoir affiché l'avis public de l'adoption du Programme des immobilisations 2023-2024-2025 et du budget 2023 à l'hôtel de ville de Rouyn-Noranda le 19 octobre 2022 et l'avoir fait publier dans le journal Le Citoyen, édition du 19 octobre 2022.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 20^e jour du mois d'octobre 2022

Angèle Tousignant, greffière

**RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE TRIENNAL 2022-2023-2024
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rôle d'évaluation foncière triennal 2022-2023-2024 de la Ville de Rouyn-Noranda sera, en 2023, en vigueur pour son deuxième exercice financier. Toute personne peut en prendre connaissance au Service de l'évaluation et taxation à l'hôtel de ville au 100, rue Taschereau Est durant les heures et jours normaux d'ouverture. Vous pouvez également le consulter sur le site Web de la Ville (rouyn-noranda.ca).

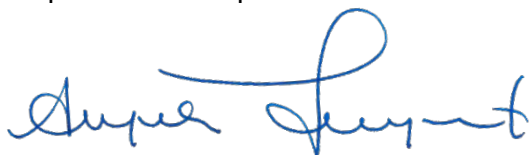
Conformément à l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet, peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu des articles 174 à 174.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'hôtel de ville;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement N° 2021-1162;
- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle concerné en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'hôtel de ville ou y être expédiée par courrier recommandé à :

Service de l'évaluation
Ville de Rouyn-Noranda
100, rue Taschereau Est, C.P. 220
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3

Donné à Rouyn-Noranda, ce 14^e jour du mois de septembre 2022
et publié le 21 septembre 2022



Angèle Tousignant, greffière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC
DU DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE TRIENNAL 2022-2023-2024
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

Je, soussignée, Angèle Tousignant, greffière de la Ville de Rouyn-Noranda, certifie sous mon serment d'office avoir affiché l'avis public du dépôt du rôle d'évaluation foncière triennal 2022-2023-2024 à l'hôtel de ville de Rouyn-Noranda le 21 septembre 2022 et l'avoir fait publier dans le journal Le Citoyen, édition du 21 septembre 2022.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 22^e jour du mois de septembre 2022

Angèle Tousignant, greffière

**AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER
ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA
POUR L'ANNÉE 2021**

Conformément à l'article 105.1 de *la Loi sur les cités et villes*, AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'exercice budgétaire 2021 de la Ville de Rouyn-Noranda seront déposés par la trésorière lors de la séance régulière du conseil municipal du lundi 25 avril 2022 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 11^e jour d'avril 2022

La greffière,



Angèle Tousignant

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
DE L'AVIS PUBLIC POUR LE DÉPÔT
DU RAPPORT FINANCIER
ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE
POUR L'ANNÉE 2021**

Je soussignée, Angèle Tousignant, greffière de la Ville de Rouyn-Noranda, certifie sous mon serment d'office avoir affiché l'avis public pour le dépôt des états financiers (rapport financier et rapport du vérificateur externe) pour l'année 2021 à l'hôtel de ville de Rouyn-Noranda, l'avoir fait publier dans le journal Le Citoyen, édition du 13 avril 2022 et sur le site Web de la Ville de Rouyn-Noranda le 20 avril 2022.

Donné à Rouyn-Noranda,
ce 21^e jour du mois d'avril 2022

La greffière,



Angèle Tousignant

AVIS PUBLIC MODIFIÉ
DES ASSEMBLÉES DE CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS N^{os} 2022-1186, 2022-1189 ET 2022-1190

AVIS PUBLIC est par les présentes donné de ce qui suit :

- 1) Lors d'une séance tenue le lundi 21 février 2022, le conseil municipal a adopté les **projets de règlement N^{os} 2022-1186, 2022-1189 et 2022-1190** modifiant le règlement de zonage No 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda.
- 2) Une assemblée de consultation publique sera tenue le **lundi 14 mars 2022 à compter de 19 h 40**. Les citoyens peuvent formuler des commentaires à l'égard des projets de règlement de deux façons :
 - a) En personne, à la salle du conseil située au 5^e niveau de l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, à Rouyn-Noranda;
 - b) Par écrit :
 - au bureau de la greffière de la Ville de Rouyn-Noranda par la poste;
 - ou
 - par courriel : angele.tousignant@rouyn-noranda.ca

Les personnes qui transmettent une demande par la poste sont invitées à la faire le plus rapidement possible pour tenir compte des délais de livraison postale.

Fait et donné à Rouyn-Noranda, ce 3^e jour de mars 2022
et publié le 9 mars 2022



Myriam Coderre, greffière adjointe

**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L' AVIS PUBLIC MODIFIÉ
DES ASSEMBLÉES DE CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS N^{os} 2022-1186, 2022-1189 ET 2022-1190**

Je soussignée, Myriam Coderre, greffière adjointe de la Ville de Rouyn-Noranda, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis public concernant les projets de règlement N^{os} 2022-1186, 2022-1189 et 2022-1190, à l'hôtel de ville de Rouyn-Noranda, le 9 mars 2022 et l'avoir fait publier dans le journal Le Citoyen, édition du 9 mars 2022.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 10^e jour de mars 2022



Myriam Coderre, greffière adjointe

AVIS PUBLIC
DE LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE
RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUES ET ÉLUS
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 7 février 2022, un projet de règlement a été présenté ayant pour but de remplacer le règlement N° 2018-975 (et ses amendements) qui établissait le Code d'éthique et de déontologie révisé des élues et élus de la Ville de Rouyn-Noranda. Ledit projet de règlement se résume comme suit :

Le Code d'éthique réitère les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, les normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision et de façon générale, les règles de conduite d'une élue ou d'un élu membre du conseil, d'un comité ou d'une commission. De plus, le Code réitère les règles qui doivent guider la conduite de l'élue ou de l'elu à la fin de son mandat de membre du conseil, ces règles ayant pour objectif de prévenir toute situation de conflit d'intérêts, ainsi que les sanctions prévues advenant un manquement à une règle prévue audit Code.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du projet de règlement au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Le projet de règlement N° 2022-1181 établissant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élues et élus de la Ville de Rouyn-Noranda sera soumis pour adoption à la séance du conseil du **lundi 21 février 2022 à 20 h** qui sera tenue par visioconférence (ZOOM) considérant les mesures sanitaires en vigueur.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 9^e jour de février 2022

Angèle Tousignant, greffière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC
DE LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE
RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUES ET ÉLUS
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

Je soussignée, Angèle Tousignant, greffière de la Ville de Rouyn-Noranda, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis public concernant le projet de règlement N° 2022-1181, à l'hôtel de ville de Rouyn-Noranda, le 16 février 2022 et l'avoir fait publier dans le journal Le Citoyen, édition du 16 février 2022.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 17^e jour de février 2022

Angèle Tousignant, greffière

AVIS PUBLIC MODIFIÉ
CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA
POUR L'ANNÉE 2022

Conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*, AVIS PUBLIC est donné du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022.

JANVIER	Lundi 10 janvier 2022 à 20 h à l'hôtel de ville
	Lundi 24 janvier 2022 à 20 h à l'hôtel de ville
FÉVRIER	Lundi 7 février 2022 à 20 h à l'hôtel de ville
	Lundi 21 février 2022 à 20 h à l'hôtel de ville
MARS	Lundi 14 mars 2022 à 20 h à l'hôtel de ville
	Lundi 28 mars 2022 à 20 h à l'hôtel de ville
AVRIL	Lundi 11 avril 2022 à 20 h à l'hôtel de ville
	Lundi 25 avril 2022 à 20 h à l'hôtel de ville
MAI	Lundi 9 mai 2022 à 20 h à l'hôtel de ville
	Lundi 30 mai 2022 à 20h au centre communautaire, au 9632 du boulevard Rideau MONTBEILLARD
JUIN	Lundi 13 juin 2022 à 20 h à l'hôtel de ville
	Lundi 20 juin 2022 à 20 h au centre communautaire, au 6884 du boulevard Témiscamingue BEAUDRY
JUILLET	Lundi 11 juillet 2022 à 20 h à l'hôtel de ville
	Lundi 25 juillet 2022 à 20 h à l'hôtel de ville
AOÛT	Lundi 8 août 2022 à 20 h à l'hôtel de ville
	Lundi 22 août 2022 à 20 h à l'hôtel de ville
SEPTEMBRE	Lundi 12 septembre 2022 à 20 h au Centre des loisirs de Bellecombe, au 6200 du rang de Sainte-Agnès BELLECOMBE
	Lundi 26 septembre 2022 à 20 h à l'hôtel de ville
OCTOBRE	Lundi 17 octobre 2022 à 20 h à la mezzanine de l'aréna de Cadillac, au 50 de la rue Gildor-Roy CADILLAC
	Lundi 31 octobre 2022 à 20 h à l'hôtel de ville
NOVEMBRE	Lundi 14 novembre 2022 à 20 h à l'hôtel de ville
	Lundi 28 novembre 2022 à 20 h à l'hôtel de ville
DÉCEMBRE	Lundi 12 décembre 2022 à 20 h à l'hôtel de ville
	Lundi 19 décembre 2022 à 20 h à l'hôtel de ville

ADOPTÉE

Donné à Rouyn-Noranda, ce 29^e jour de novembre 2021
et publié le 8^e jour du mois de décembre 2021

Angèle Tousignant, greffière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC MODIFIÉ
DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA
POUR L'ANNÉE 2022**

Je soussignée, Angèle Tousignant, greffière de la Ville de Rouyn-Noranda, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis public concernant le calendrier des séances du conseil de l'année 2022 à l'hôtel de ville de Rouyn-Noranda, le 8^e décembre 2021 et l'avoir fait publier dans le journal Le Citoyen, édition du 8^e décembre 2021.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 9^e jour de décembre 2021

Angèle Tousignant, greffière

AVIS PUBLIC
CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA
POUR L'ANNÉE 2022

Conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*, AVIS PUBLIC est donné du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022.

JANVIER	Lundi 10 janvier 2021 à 20 h à l'hôtel de ville
	Lundi 24 janvier 2021 à 20 h à l'hôtel de ville
FÉVRIER	Lundi 7 février 2021 à 20 h à l'hôtel de ville
	Lundi 21 février 2021 à 20 h à l'hôtel de ville
MARS	Lundi 14 mars 2021 à 20 h à l'hôtel de ville
	Lundi 28 mars 2021 à 20 h à l'hôtel de ville
AVRIL	Lundi 11 avril 2021 à 20 h à l'hôtel de ville
	Lundi 25 avril 2021 à 20 h à l'hôtel de ville
MAI	Lundi 9 mai 2021 à 20 h à l'hôtel de ville
	Lundi 30 mai 2021 à 20h au centre communautaire, au 9632 du boulevard Rideau MONTBEILLARD
JUIN	Lundi 13 juin 2021 à 20 h à l'hôtel de ville
	Lundi 20 juin 2021 à 20 h au centre communautaire, au 6884 du boulevard Témiscamingue BEAUDRY
JUILLET	Lundi 11 juillet 2021 à 20 h à l'hôtel de ville
	Lundi 25 juillet 2021 à 20 h à l'hôtel de ville
AOÛT	Lundi 8 août 2021 à 20 h à l'hôtel de ville
	Lundi 22 août 2021 à 20 h à l'hôtel de ville
SEPTEMBRE	Lundi 12 septembre 2021 à 20 h au Centre des loisirs de Bellecombe, au 6200 du rang de Sainte-Agnès BELLECOMBE
	Lundi 26 septembre 2021 à 20 h à l'hôtel de ville
OCTOBRE	Lundi 17 octobre 2021 à 20 h à la mezzanine de l'aréna de Cadillac, au 50 de la rue Gildor-Roy CADILLAC
	Lundi 31 octobre 2021 à 20 h à l'hôtel de ville
NOVEMBRE	Lundi 14 novembre 2021 à 20 h à l'hôtel de ville
	Lundi 28 novembre 2021 à 20 h à l'hôtel de ville
DÉCEMBRE	Lundi 12 décembre 2021 à 20 h à l'hôtel de ville
	Lundi 19 décembre 2021 à 20 h à l'hôtel de ville

ADOPTÉE

Donné à Rouyn-Noranda, ce 24^e jour de novembre 2021
et publié le 1^{er} jour du mois de décembre 2021

Angèle Tousignant, greffière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC
DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA
POUR L'ANNÉE 2022**

Je soussignée, Angèle Tousignant, greffière de la Ville de Rouyn-Noranda, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis public concernant le calendrier des séances du conseil de l'année 2022 à l'hôtel de ville de Rouyn-Noranda, le 1^{er} décembre 2021 et l'avoir fait publier dans le journal Le Citoyen, édition du 1^{er} décembre 2021.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 2^e jour de décembre 2021

Angèle Tousignant, greffière

ADOPTION DU BUDGET 2022
ET DU
PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda adoptera le budget 2022 et le programme des immobilisations 2022-2023-2024 lors de la séance qui se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, le **lundi 13 décembre 2021 à 19 h 00**.

Prenez également avis que les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget 2022 et le programme des immobilisations 2022-2023-2024.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 16^e jour de novembre 2021
et publié le 24^e jour du mois de novembre 2021



Angèle Tousignant, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC
ADOPTION DU BUDGET 2022
ET DU
PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

Je soussignée, Angèle Tousignant, greffière de la Ville de Rouyn-Noranda, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis public pour l'adoption du budget 2022 et du programme des immobilisations 2022-2023-2024, à l'hôtel de ville de Rouyn-Noranda, le 24 novembre 2021 et l'avoir fait publier dans le journal Le Citoyen, édition du 24 novembre 2021.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 25^e jour du mois de novembre 2021



Angèle Tousignant, greffière

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE TRIENNAL

2022-2023-2024

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rôle d'évaluation foncière triennal 2022-2023-2024 de la Ville de Rouyn-Noranda a été déposé au bureau de la greffière à l'hôtel de ville et qu'il sera, en 2022, en vigueur pour son premier exercice financier. Toute personne peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville au 100, rue Taschereau Est durant les heures et jours normaux d'ouverture. Vous pouvez également le consulter sur le site Internet de la Ville (www.rouyn-noranda.ca).

Conformément à l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet, peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2022 (ou 60 jours après l'expédition de l'avis d'évaluation, si ce dernier est expédié après le 28 février 2022);
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible au Service de l'évaluation et de la taxation, à l'hôtel de ville au 100, rue Taschereau Est;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux recours instruits devant le Tribunal administratif du Québec applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;
- être déposée dans le délai imparti à l'hôtel de ville ou y être expédiée par courrier recommandé à :

Ville de Rouyn-Noranda
100, rue Taschereau Est, C.P. 220
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3

Donné à Rouyn-Noranda, ce 12 octobre 2021
et publié le 20 octobre 2021

Angèle Tousignant, greffière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC
DU DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE TRIENNAL
2022-2023-2024**

Je, soussignée, Angèle Tousignant, greffière de la Ville de Rouyn-Noranda, certifie sous mon serment d'office avoir affiché l'avis public du rôle d'évaluation foncière triennal 2022-2023-2024 à l'hôtel de ville de Rouyn-Noranda le 20 octobre 2021 et l'avoir fait publier dans le journal Le Citoyen, édition du 20 octobre 2021.

Donné à Rouyn-Noranda,
ce 21^e jour du mois d'octobre 2021

La greffière

Angèle Tousignant

**AVIS PUBLIC
CHANGEMENT DE LIEU
POUR LA TENUE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA
DU LUNDI 12 JUILLET 2021**

Conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*, AVIS PUBLIC est donné que la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda du lundi 12 juillet 2021, qui devait se tenir au centre communautaire dans le quartier de Beaudry, aura lieu à l'hôtel de ville, au 100, rue Taschereau Est.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 16^e jour de juin 2021
et publié le 30 juin 2021

Angèle Tousignant, greffière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
DE L'AVIS PUBLIC
DU CHANGEMENT DE LIEU
POUR LA TENUE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA
DU LUNDI 12 JUILLET 2021**

Je, soussignée, Angèle Tousignant, greffière de la Ville de Rouyn-Noranda, certifie sous mon serment d'office avoir affiché l'avis public du changement de lieu pour la tenue de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda du lundi 12 juillet 2021 au centre communautaire dans le quartier de Beaudry le 30 juin 2021 et l'avoir fait publier dans le journal Le Citoyen, édition du 30 juin 2021.

Donné à Rouyn-Noranda,
ce 5^e jour du mois de juillet 2021

Angèle Tousignant, greffière

**AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER
ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA
POUR L'ANNÉE 2021**

Conformément à l'article 105.1 de *la Loi sur les cités et villes*, AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'exercice budgétaire 2020 de la Ville de Rouyn-Noranda seront déposés par la trésorière lors de la séance régulière du conseil municipal du lundi 26 avril 2021 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda (ou lors d'une séance tenue par visioconférence (Zoom) selon les mesures sanitaires en vigueur à cette date).

Donné à Rouyn-Noranda, ce 30^e jour de mars 2021
et publié le 7 avril 2021



Angèle Tousignant, greffière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
DE L'AVIS PUBLIC POUR LE DÉPÔT
DU RAPPORT FINANCIER
ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE
POUR L'ANNÉE 2020**

Je soussignée, Angèle Tousignant, greffière de la Ville de Rouyn-Noranda, certifie sous mon serment d'office avoir affiché l'avis public pour le dépôt des états financiers (rapport financier et rapport du vérificateur externe) pour l'année 2020 à l'hôtel de ville de Rouyn-Noranda le 7 avril 2021 et l'avoir fait publier dans le journal Le Citoyen, édition du 7 avril 2021.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 8^e jour du mois d'avril 2021

Angèle Tousignant, greffière

AVIS PUBLIC
DU RÔLE DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rôle général de perception pour les taxes foncières 2021 est complété et déposé à mon bureau et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti par la loi.

Donné à Rouyn-Noranda,
ce 11^e jour de janvier 2021

Hélène Piuze, CPA, CMA, trésorière

HP/cc

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
DE L'AVIS PUBLIC
DU RÔLE DE PERCEPTION**

Je, soussignée, Hélène Piuze, trésorière de la Ville de Rouyn-Noranda, certifie sous mon serment d'office avoir affiché l'avis public du rôle de perception à l'hôtel de ville de Rouyn-Noranda le 11 janvier 2021 et l'avoir fait publier dans le journal Le Citoyen, édition du 13 janvier 2021.

Donné à Rouyn-Noranda,
ce 11^e jour de janvier 2021

Hélène Piuze, CPA, CMA, trésorière

HP/cc